

ANNEXE 1**BILAN DE LA CONCERTATION DU PUBLIC RELATIF AUX REVISIONS
ALLEGES N°1a, N°1b, N°1c, N°1d et N°1e du PLAN LOCAL
D'URBANISME****Rappel :**

Par délibération du 10 septembre 2021, le conseil municipal a décidé de mettre en place les procédures de révisions allégées n°1a, n°1b, n°1c, n°1d et n°1e du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et défini les modalités de concertation suivantes :

- mise à disposition en mairie aux heures d'ouverture d'un cahier permettant l'expression des citoyens ;
- parution d'une information dans le bulletin communal, si celui-ci paraît avant l'arrêt du projet ;
- mise en ligne d'une information sur le site internet de la commune.

La concertation s'est tenue de la manière suivante :**1- Le registre.**

Le cahier a été tenu à la disposition du public de manière continue aux heures d'ouverture de la mairie depuis dès le lancement de la démarche jusqu'à l'arrêt du projet.

Aucune remarque n'a été recueillie sur le cahier.

2- Le bulletin municipal

Une note d'information a été publiée dans le bulletin municipal paru fin septembre 2021.

3- Le site internet de la mairie

Une note d'information a été publiée en septembre 2021 sur le site internet de la commune.

